



**FACULTÉ DE MÉDECINE
DE MARSEILLE**



**UNIVERSITÉ DE LA MÉDITERRANÉE
AIX-MARSEILLE II**

Rappel de la maquette du DES de Médecine Générale

1. VALIDATION DU DES DE MEDECINE GENERALE.

- **6 semestres validés dont :**

- **Trois semestres OBLIGATOIRES** dans des services ou départements hospitaliers agréés pour la médecine générale :
 - un au titre de la médecine d'adultes : médecine générale, médecine interne, médecine polyvalente, gériatrie ;
 - un au titre de la pédiatrie et/ou de la gynécologie ;
 - un au titre de la médecine d'urgence.

- **Un semestre libre** dans un service ou département hospitalier agréé.
- **Un semestre** auprès de praticiens généralistes agréés (Maîtrise de stage).
- **Un semestre** selon le projet professionnel de l'interne de médecine générale, effectué en dernière année d'internat :

- soit en médecine générale ambulatoire (sous la forme d'un Stage Autonome en Soins Primaires Ambulatoires Supervisé).
- soit dans une structure médicale agréée dans le cadre d'un projet personnel validé par le coordonnateur de médecine générale.

- **Un minimum de 14 modules de Médecine Générale validés (susceptible de varier !)**
3 modules par semestre (x 6 semestres).

- **Un mémoire qualifiant en Médecine Générale ***

- **La validation du cursus théorique et pratique par la commission interrégionale**

2. SOUTENANCE D'UNE THESE EN MEDECINE.

* Arrêté du 29 mai 1989. Art.2 : « ... **avec l'accord de l'enseignant coordonnateur**, la thèse peut, en tout ou partie, tenir lieu de mémoire si elle porte sur un sujet de la spécialité (en MG) et si elle est soutenue lors de la dernière année d'internat » (et avant la date de la commission).

La délivrance du Certificat Provisoire de réception au Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine implique :

- **La validation du DES.**
- **La soutenance de la thèse.**
- **La présentation du Quitus de la B.U.**